



Rapport de la commission des finances concernant

**Préavis Municipal No 10 – 3 / 12
Rue des Sports & Chemin de Pierrefleur
Mise en séparatif et équipement
Demande de crédit d'étude**

Chavornay, le 17 septembre 2012

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission des finances composée de Mme Sandrine Viglino, MM. Edwin Egger, Bertil Maire, et présidée par M. Ali-Georges Maire, a siégé le vendredi 14 septembre. Mme Frédérique Malherbe était excusée.

Lors de cette séance, elle a examiné le préavis susmentionné. Elle remercie pour ses informations, M. Christian Kunze, Syndic et Municipal des finances.

Préambule :

La Commission rappelle qu'elle est appelée à donner son avis sur les aspects financiers du préavis et ses répercussions au plan des finances communales, le projet à réaliser découlant de ce préavis dépassant les Fr. 300'000.-.

Commentaires :

Le préavis concerne la réfection complète des deux rues. Dans le cadre de ces travaux figurent la mise en séparatif, la réfection des chaussées et la mise en conformité des installations autorisant une circulation limitée à 30 km/h sur la Rue des Sports. Le crédit d'étude ainsi que l'exécution des travaux font partie des investissements inscrits au plan d'investissement 2011 – 2016. Le crédit d'étude y figure pour un montant de Fr. 50'000.-. La commission est consciente de l'importance des travaux et admet l'augmentation de celui-ci à Fr. 65'000.-. Elle confirme que l'étude et la réalisation des travaux entrent pleinement dans les investissements prévus et sont à la portée financière de la commune.

Financement :

Le financement tel que proposé par l'exécutif est standard.



Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances invite le Conseil communal de Chavornay à prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Chavornay :

- ayant vu le préavis No 10 – 3 /12 ;
- ayant ouï le rapport de la Commission des finances ;
- et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 65'000.- pour l'étude de la mise en séparatif et l'équipement de la rue des Sports et du chemin de Pierrefleur,
- de régler ce montant par la trésorerie courante et de porter sur un compte au bilan amortissable en 10 ans, au maximum

LA COMMISSION DES FINANCES

Le président :

Les membres :